

Conseil municipal de la Commune de Sénouillac

N° 9 du 5 novembre 2014

Date de la convocation : 29 octobre 2014

Présents : Bernard FERRET, Maire

Vincent MASSON, Sylvie BENIMELIS, Gilles FORT, Adjoint

Grégory FABRE, Lorraine FONVIELLE, Nicole JEGOU, Corinne MALBERT, Jean-Luc SOUQUIÉ, Nelly TAYAC, Emmanuel BISTES, Marie-Thérèse PLAGEOLES

Procurations : Jean-Philippe CAL à Grégory FABRE, Thérèse SOUDAN à Vincent MASSON, Pierre SOUQUIÉ à Emmanuel BISTES

Secrétaire de séance : Marie-Thérèse PLAGEOLES

Approbation du compte rendu du conseil du 16 octobre 2014

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu du précédent Conseil Municipal. Il est approuvé à la majorité.

Emmanuel BISTES et Pierre SOUQUIE ont indiqué dans un courriel adressé à M. le Maire qu'ils ne signeraient pas ce compte rendu, au motif qu'ils ne retrouvent aucune des interventions ou des commentaires faits par les conseillers lors des débats avant le vote des délibérations.

Emmanuel BISTE exige donc plus de transparence dans le compte rendu sur les débats qui ont lieu lors des séances du conseil.

1 - Délibérations

1.1 - Subvention aux associations.

Emmanuel BISTE et Gilles FORT, présidents d'associations ne souhaitent pas prendre part au vote pour éviter tout conflit d'intérêts. Ils quittent momentanément la salle.

Monsieur le Maire présente les propositions de la commission qui s'est réunie le 31 octobre 2014.

Il est rappelé que toute association doit adresser sa demande accompagnée de ses statuts, du bilan de l'année écoulée, du budget prévisionnel et du projet qui motive sa demande.

La commission réunie le 31 octobre 2014, a distingué trois types d'associations :

• **Les associations d'implantation nationale qui demandent une aide pour la première fois** : ALMA, ADDAH, Ligue contre le cancer, Association Aide aux repas domicile. La commission a proposé de verser 30 € à chacune.

Les avis sont partagés. Chacun peut verser une participation à titre individuel. Mais la collectivité peut aussi apporter un soutien à leur action.

Grégory FABRE fait remarquer que ces associations ne répondent pas aux critères cités précédemment.

Marie-Thérèse PLAGEOLES propose que la subvention versée à l'Association Aides aux repas à domicile soit portée à 50 €, du fait qu'elle apporte un service aux habitants de la commune. Elle a déjà alerté les collectivités sur des difficultés liées au coût du transport.

• **Les associations communales qui demandent une aide pour la première fois** :

- *Le club de foot* bénéficie de la mise à disposition du terrain. La commune prenant à sa charge les coûts d'entretien et de fonctionnement, elle n'attribuait pas de subvention.

Monsieur le Maire précise que le club s'est proposé d'effectuer des travaux sur le terrain. De plus cette année, une douzaine de jeunes de Sénouillac sont adhérents au club. Il propose donc de verser 100 €.

- *Les Amis de Saint Martin et Mauriac* : cette association n'ayant pas bénéficié d'une subvention en 2013, Monsieur le Maire propose un rattrapage en 2014 à hauteur de 400 €.

- *Le jeu de quilles* : M. le Maire propose que la commune prenne en charge une facture d'achat de matériel pour compléter l'aménagement du terrain, à hauteur de 200 € maximum.

• **Les associations communales habituellement aidées** :

- *GDS (Groupement de Défense Sanitaire)* : la commune a toujours participé pour la lutte contre les maladies animales du Tarn.

- *Association Sauvegarde de l'église de Mauriac* : M. le Maire précise que cette association a bénéficié de 400 € en 2013. Il propose de ne rien verser en 2014 et de réexaminer les demandes des deux associations de Mauriac en 2015. Jean-Luc SOUQUIE trouve anormal de ne pas verser une subvention en 2014.

Monsieur le Maire précise que pour 2015 un courrier sera envoyé à toutes les associations début janvier. Elles devront fournir leurs demandes pour le mois de mars, avant le vote du budget. Après débat la liste des associations retenues et le montant des subventions attribuées sont les suivants :

- ALMA (6 pour - 6 contre)	30,00
- ADDAH (6 pour - 6 contre)	30,00
- GDS (12 pour)	70,00
- Prévention Routière (12 pour)	50,00
- Ligue contre le Cancer (7 pour - 5 contre)	30,00
- ADMR (12 pour)	600,00
- Association Repas à domicile (12 pour)	50,00
- Football Club Marssac/Sénoillac (12 pour)	100,00
- Théâtre (12 pour)	135,00
- Les Amis de St Martin et Mauriac (11 pour - 1 abstention)	400,00
- Jeu de Quilles (12 pour)	200,00
- Génération Mouvement (12 pour)	450,00
- Coopérative scolaire (12 pour)	450,00
Total Général	2 595,00 €

1.2 - Délibération modificative

La somme de 15.197 € doit être prélevée sur les recettes du budget investissement, au compte emprunt pour abonder

- le compte personnel afin de prendre en compte le salaire brut (des deux agents administratifs recrutés en cours d'année),
- le compte 023 afin d'assurer le paiement de la participation de la commune de Sénoillac à celle de Gaillac (3.300 €) pour les 11 élèves scolarisés à l'école de Tessonnières.

Crédits à ouvrir :

Chapitre 66 Article 66111	Intérêts réglés à l'échéance	25,00
Chapitre 65 Article 6554	Contributions aux organismes de regroupement	3 072,00
Chapitre 012 Article 6413	Personnel non titulaire	6 050,00
Chapitre 012 Article 64168	Autres emplois d'insertion	6 050,00
Chapitre 021 Article 021	Virement de la section de fonctionnement	15 197,00
	Total	30 394,00

Crédits à réduire :

Chapitre 023 Article 023	Virement à la section d'investissement	15 197,00
Chapitre 16 Article 1641	Emprunt en euros	15 197,00
	Total	30 394,00

2 - Comptes rendus des réunions et des commissions

Réunion du CCAS

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la réunion du CCAS qui s'est tenue le 3 novembre 2014.

Il est proposé de verser la somme de 200 € à une famille en difficulté pour prendre en charge une partie des factures d'électricité de l'année 2014.

Colis de Noël aux personnes âgées : une liste a été proposée par le CCAS. Jusqu'à ce jour cette attention concernait les personnes âgées en maison de retraite ou vivant seules à leur domicile. La question reste posée de savoir s'il faut aussi aider les personnes de moins de 75 ans et les personnes âgées qui vivent dans leur famille.

3 - Questions diverses

3.1 - Enquête P.P.R.I. (Plan de Prévention du Risque d'Inondation) : l'enquête publique se déroulera du 1^{er} décembre 2014 au 6 janvier 2015. Une permanence aura lieu à la mairie de Sénouillac le mardi 23 décembre de 14 heures à 17 heures.

3.2 - Cérémonie d'inauguration de l'école de Sénouillac, vendredi 5 décembre 2014 à 14 h 30 : Vincent MASSON précise la liste des invités et le déroulement de la cérémonie.

3.3 - Demande de branchements électrique à Mauriac, pour la randonnée organisée le 11 novembre par l'association Les Amis de St Martin et Mauriac.

3.4 - Cérémonie du 11 novembre à Sénouillac : rassemblement devant la mairie à 10h30, formation du cortège et dépôt de gerbe au monument aux morts. Vin d'honneur offert par la municipalité à 11h30. Rappel des dates et heures de l'exposition et de la conférence organisées dans le cadre de la commémoration du centenaire de la Grande Guerre à l'initiative de Mme et M. BAUER en collaboration avec Thérèse SOUDAN.

La séance est levée à 22h30.

Le prochain conseil est fixé au jeudi 11 décembre 2014.

FERRET Bernard	MASSON Vincent	BÉNIMÉLIS Sylvie	FORT Gilles	CAL Jean-Philippe Procuration à G. FABRE
FABRE Grégory	FONVIELLE Lorraine	JEGOU Nicole	MALBERT Corinne	SOUDAN Thérèse Procuration à V. MASSON
SOUQUIÉ Pierre Procuration à E. BISTES	SOUQUIÉ Jean-Luc	TAYAC Nelly	BISTES Emmanuel	PLAGEOLES Marie-Thérèse